



Développement d'actions en faveur de la population non éligible à la vaccination anti-COVID-19 à travers la mise en place d'une web radio via le site web www.santejeunes.ma et les réseaux sociaux

Termes de référence

Contexte

La campagne de vaccination contre le virus de la COVID-19 cible les citoyens âgés de plus de 17 ans, selon un schéma vaccinal en deux injections. La priorité est accordée à certaines cibles en particulier les personnels de première ligne, en l'occurrence, les professionnels de santé, les autorités publiques, les forces de sécurité et le personnel de l'éducation nationale, ainsi qu'aux personnes âgées et aux personnes vulnérables au virus, et ce, avant de l'élargir au reste de la population.

Ainsi les jeunes de moins de 18ans, les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes ayant présenté une hypersensibilité grave connue ne sont pas éligibles à la vaccination contre la COVID-19 par les vaccins commandés par le Royaume.

De ce fait, une attention particulière doit être accordée à ces personnes susmentionnées de peur d'être considérées comme des laisser pour compte, et ce, afin de les sensibiliser, les protéger et les responsabiliser. Les objectifs escomptés seront de :

1. Sensibilisation de cette population non éligible à la vaccination contre la COVID-19 sur le respect strict des mesures barrières ;
2. Responsabilisation de cette population non éligible à la vaccination contre la COVID-19, afin de jouer un rôle relatif à la lutte contre la transmission de la Sars-cov-2 ;
3. Protection de cette population non éligible à la vaccination contre la COVID-19, en soulignant que la vaccination des personnes éligibles permet également la protection des non éligibles.

C'est dans ce cadre, que la Division de la Santé Scolaire et Universitaire envisage mettre en place un dispositif d'information, de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de cette population. Le dispositif consiste en la conception et la mise en ligne d'une radio web diffusable sur le site web www.santejeunes.ma et les réseaux sociaux.

Les émissions de cette radio web seront alimentées de contenus conformes aux orientations nationales officielles et adaptés aux spécificités du langage d'usage surtout chez les jeunes.

But de la mission

La mission a comme but ultime l'appui du Ministère de la Santé, Direction de la Population, Division de la Santé Scolaire et Universitaire dans la sensibilisation et la mobilisation des populations cibles non éligibles à la vaccination autour des mesures de prévention et de protection nécessaires contre l'infection ainsi que celles relatives à l'atténuation des effets négatifs de la pandémie et ce, sur la base du tryptique : sensibilisation, responsabilisation et protection.

Objectifs de la mission

- Utiliser les réseaux sociaux notamment la page Facebook du portail www.santejeunes.ma pour mettre en place et animer une radio sur le web ;
- Concevoir, faire valider et mettre en ligne les contenus de la radio web selon une grille de programmation couvrant une plage horaire de 4 heures par jour (y compris des rediffusions) et comportant 4 émissions de concepts différents (questions réponses, interviews avec un expert, témoignages des jeunes, flash info...). la grille comportera aussi la diffusion des contenus audiovisuels officiels produits par les départements notamment celui de la santé.
- Mettre en place des actions de communication visant la maximisation de l'audience.

Tâches et activités de la mission

Afin de produire les livrables énumérés ci-dessus, les tâches suivantes sont à mettre en œuvre :

Taches	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none">• Produire une note méthodologique succincte explicitant le concept, la stratégie et le plan de mise en œuvre (grille de diffusion, actions de communication) pour atteindre les résultats escomptés	1. Note méthodologique validée
<ul style="list-style-type: none">• Concevoir les éléments de la radio web (émissions, programmation, grille de diffusion...) en concertation avec la DSSU (<u>le département contribuera à la recherche et la mobilisation des personnes ressources participant à certaines émissions</u>) <p><u>Le nombre de capsules à produire durant la période de la mission (3 mois) est comme suit :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>1 capsule par semaine et par émission soit 4 capsules par semaine. Par conséquent, le nombre de capsules à produire durant toute la mission est de 4 x 12 semaines = 48 capsules.</u>	2. Rapport comportant, programmes de diffusions, émissions produites (CD), fiches contenant le concept des émissions, action de communication
<ul style="list-style-type: none">• Réaliser et faire valider les émissions produites, par la DSSU, en fonction de l'évolution de la production• Réaliser les actions de communication visant à la maximisation de l'audience• Accompagner le département et encadrer des cadres de la DSSU et des jeunes animateurs volontaires au cours de la période de la mission pour la pérennisation de la radio/télé web.	3. Rapport d'activité de la radio/télé au cours de la période d'avril-juillet 2021

Durée de la mission :

La mission durera du 15 mai au 15 aout 2021.

Profil du consultant

Le prestataire de service doit satisfaire les conditions suivantes :

- Etre un consultant, une équipe de consultants ou une organisation non gouvernementale ;
- Connaissances et compétences en matière de communication et de production de contenus audiovisuels et Web ;
- Une expérience liée au travail avec et au profit des jeunes ;
- Connaissances et expériences en matière de communication et de mobilisation sur les réseaux sociaux.

Composition du dossier

- Une note conceptuelle et méthodologique (5 pages maximum) explicitant le concept, la stratégie et le plan de mise en œuvre (grille de diffusion, actions de communication) ;
- L'offre financière ;
- Le ou les CV des participants à la mission assortis éventuellement de documents attestant du profil des consultants ;
- Dans le cas d'une ONG, les documents légaux de l'association (liste du bureau, statut, PV de la dernière AG)

Modalités contractuelles et financières

Cette consultation sera financée à travers le budget du Fonds des Nations Unies (UNFPA) Pour la Population. L'adjudication donne lieu à un contrat qui sera signé entre le consultant et le cas échéant, le président de l'ONG et le Ministère de la Santé.

L'évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en 3 étapes :

1. L'évaluation des compétences du consultant (adaptation du ou des CV à l'objet de la mission)
2. L'évaluation de l'offre technique (degré de réponse aux TDR)
3. La comparaison des propositions financières

Ainsi la grille d'évaluation des offres techniques est comme suit :

- Connaissances et compétences en matière de communication et de production de contenus audiovisuels et Web ;
- Une expérience liée au travail avec et au profit des jeunes ;
- Expériences en matière de communication et de mobilisation sur les réseaux sociaux ;

Critères	Evaluation du CV			Evaluation de la note méthodologique		Total (Sur 100)
	Connaissances et compétences en matière de communication et de production de contenus Web et <u>l'animation des programmes web radios (20 points)</u>	expérience liée au travail avec et au profit des jeunes (20 points)	Expériences en matière de communication et de mobilisation sur les réseaux sociaux (10 points)	Pertinence de l'offre (répond-elle aux TDR ?) (25 points)	Qualité de l'offre (la méthodologie garantirait-elle d'arriver à un résultat meilleur ?) (25 points)	

N.B. Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à 30 points sur l'évaluation du CV et 30 points sur l'évaluation de la note méthodologique.

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre techniquement valable et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F = 100 * P_{\min} / P$ (P : Prix de l'offre et P min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant).

Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 60% pour l'offre technique.
- 40% pour l'offre financière.

$$N = 0,6 * T + 0,4 * F$$

Adresse et délai d'envoi des dossiers de soumission

Les dossiers doivent être envoyés sous pli fermé à l'adresse suivante :

Direction de la Population
Division de la Santé Scolaire et Universitaire
Km 4,5 Avenue Hassan II, Rabat

Et ce au plus tard le 13 mai 2021 à 16h.

Pour plus d'information : Tél : 05 37 69 29 97